

Programme destiné aux revendeurs autorisés

Date d'entrée en vigueur du programme :

1er janvier 2022 – jusqu'à ce qu'il soit abandonné ou suspendu

Un revendeur autorisé achète les produits Allegion offerts directement auprès d'un vendeur autorisé d'Allegion et revend ces produits uniquement à d'autres revendeurs autorisés ou aux utilisateurs finaux des produits

Introduction

Allegion, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Allegion Canada Inc. (« Allegion ») est heureuse de vous offrir son Programme destiné aux revendeurs autorisés (le « programme »). Ce programme s'applique à toutes les transactions concernant les produits résidentiels et commerciaux offerts pour la vente par Allegion.

Dans le présent document, vous trouverez des renseignements relatifs aux diverses modalités et aux divers avantages de notre programme. Après votre examen, veuillez accorder une attention particulière aux politiques et lignes directrices suivantes :

- Politique de prix minimum annoncé
- Politique de vente en ligne
- Lignes directrices sur l'utilisation des marques de commerce
- Politique de garantie

Allegion croit que le succès continu dépend d'un solide réseau de revendeurs autorisés et de programmes qui permettent une croissance mutuelle. Disposer d'un réseau sélectif de revendeurs autorisés est important pour assurer ce succès et cette croissance. Devenir un revendeur autorisé exige la reconnaissance et le respect des modalités du programme. La politique d'Allegion ne permet pas la vente à des revendeurs autorisés qui adoptent des pratiques de distribution ou de vente qui nuisent à ses ventes et à sa capacité à faire face à la concurrence. Tout comme c'est le droit de n'importe quel revendeur autorisé d'adopter ses propres pratiques de vente ou de cesser de vendre les produits Allegion à tout moment, avec ou sans motif, Allegion se réserve le droit de cesser de permettre la vente de ses produits à tout revendeur autorisé, à tout moment, avec ou sans motif.

Modalité

Ce programme est entré en vigueur le 1er janvier 2022 et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit abandonné ou suspendu par Allegion, à son entière discrétion.

Nomination

Allegion vous nomme à titre de revendeur autorisé et vous acceptez cette nomination de revendeur indépendant pour la commercialisation et la vente des produits Allegion offerts, sous réserve des modalités du présent programme. Cette nomination ne vous accorde pas le droit d'agir à titre d'agent ou de représentant d'Allegion et n'accorde pas à Allegion le droit d'agir à titre d'agent ou de représentant pour vous. Allegion se réserve le droit de mettre fin à votre statut de revendeur autorisé si vous ne respectez pas les modalités du programme.

Cette nomination est non exclusive, ce qui signifie qu'Allegion se réserve le droit de nommer d'autres revendeurs autorisés en tout temps, pour desservir tout emplacement. Une telle nomination ne signifie pas que vous pourrez acheter la gamme complète de produits offerte par Allegion. La disponibilité dépendra de divers facteurs déterminés par le vendeur autorisé Allegion qui vous est désigné. À titre de revendeur autorisé, vous pouvez vendre les produits Allegion offerts aux utilisateurs finaux ou à d'autres revendeurs autorisés. Si un client à l'intention de revendre les produits, vous devez l'aviser du Programme destiné aux revendeurs autorisés d'Allegion. Un exemplaire du Programme destiné aux revendeurs autorisés d'Allegion est accessible à l'adresse allegion.ca/policies. Le revendeur sera considéré comme un revendeur autorisé tant et aussi longtemps qu'il adhère

aux présentes modalités du programme. Allegion se réserve le droit, à son entière discrétion, de révoquer le statut de tout revendeur autorisé et d'imposer une interdiction d'expédition à ce revendeur ou une restriction semblable pour tout manquement aux modalités du programme ou aux politiques d'Allegion applicables.

En outre, à titre de revendeur autorisé vous acceptez ce qui suit :

- Offrir les produits Allegion conformément aux spécifications écrites d'Allegion.
- Conserver des stocks suffisants pour répondre de manière adéquate aux besoins de vos clients.
- Exercer vos activités de manière raisonnable et éthique en tout temps et ne jamais faire de publicité ou vous engager dans des pratiques trompeuses, mensongères ou contraires à l'éthique.
- Disposer de connaissances suffisantes à propos des produits pour fournir tous les services et le soutien associés à la revente des produits Allegion, ce qui peut comprendre, mais sans s'y limiter, les activités de soutien comme l'installation, l'initialisation, la configuration des logiciels, la formation, le dépannage, le soutien technique et le service sur le terrain.
- Fournir un niveau de service à la clientèle élevé et répondre rapidement aux demandes des clients avant et après la vente de produits Allegion.
- Se conformer à toutes les lois, règles et politiques et à tous les règlements applicables concernant la publicité, la vente et le marketing des produits.
- Vendre les produits dans leur emballage d'origine, à moins que le produit soit acheté par un client d'un

revendeur autorisé en combinaison avec le service d'installation ou de mise en service préalable offert par le revendeur autorisé. Le réétiquetage, le réemballage (y compris la séparation de produits groupés ou le groupage de produits) et toute autre modification des produits ou de la documentation qui les accompagne sont interdits.

- Ne pas modifier, déformer ou autrement altérer les numéros de série, CUP ou autres renseignements d'identification sur les produits ou leur emballage ni modifier ou altérer l'emballage des produits.
- Ne pas altérer ou modifier les produits, y compris, mais sans s'y limiter, toute configuration de phase avancée sans le consentement écrit préalable du vice-président des ventes d'Allegion.
- Se conformer à toutes les directives d'Allegion relatives à l'entreposage, l'expédition, la manipulation ou la mise au rebut de tous les produits Allegion.
- Si le produit est endommagé ou s'avère défectueux, aviser l'équipe de soutien à la clientèle d'Allegion dans les plus brefs délais en composant le 1 800 900-4734.

Si Allegion croit raisonnablement que le programme n'a pas été respecté, nous vous aviserons d'amorcer un examen de vos activités commerciales ayant un lien direct avec ce programme.

Région de vente principale

Vous ne pouvez pas commercialiser, distribuer, exporter ou vendre les produits Allegion à l'extérieur du Canada.

Politiques de prix et de vente

Allegion est responsable de la commercialisation et de la vente de ses produits. Tous les revendeurs autorisés sont libres de déterminer les prix de vente des produits Allegion. Toutefois, pour protéger l'intégrité de ses marques, préserver la valeur de ses produits et établir et maintenir le réseau de vente qu'Allegion juge nécessaire pour promouvoir et vendre ses produits, Allegion a adopté de façon unilatérale une politique de prix minimum annoncé (« PMA ») et une politique de vente en ligne. Ces politiques sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Politique de prix minimum annoncé d'Allegion

Allegion a déterminé que certaines pratiques publicitaires peuvent nuire à la réputation commerciale, aux marques et à l'image de marque d'Allegion auprès de la clientèle cible et décourager les revendeurs autorisés d'Allegion d'investir dans les gammes de produits d'Allegion et d'offrir le meilleur service et soutien possibles à leurs clients. Par conséquent, pour protéger l'intégrité de ses marques, Allegion a adopté une politique de prix minimum annoncé (« politique de PMA ») unilatérale qui s'applique à tous les revendeurs autorisés de produits Allegion au Canada. Consultez le site allegion.ca pour obtenir la liste complète des marques d'Allegion.

La politique de PMA s'applique à tous les produits figurant sur la grille de PMA (« produits couverts ») d'Allegion. Allegion est entièrement responsable de l'établissement du prix minimum annoncé (« PMA ») pour chaque produit couvert et communiquera le PMA pour chacun

d'entre eux à tous les revendeurs autorisés au moyen de sa grille de PMA.

La politique de PMA n'est pas une tentative de la part d'Allegion d'établir les prix annoncés ou les prix de revente ni de conclure une entente entre Allegion et tout revendeur autorisé ou toute autre partie, et ne devrait pas être considérée comme telle. En outre, Allegion n'acceptera aucune assurance de conformité à la politique de PMA d'aucun revendeur autorisé. Chaque revendeur autorisé doit décider indépendamment de respecter les modalités de la politique de PMA. La politique de PMA n'est pas négociable et ne sera modifiée pour aucun revendeur autorisé individuel. La politique de PMA est strictement limitée aux prix annoncés et n'affecte pas les prix qu'un revendeur autorisé peut demander pour les produits couverts.

Consultez le site allegion.ca/policies pour obtenir la politique de PMA d'Allegion.

Politique de vente en ligne d'Allegion

La vente des produits Allegion offerts sur des sites Web publics (y compris les sites Web de marchés électroniques) n'est pas autorisée, sauf si Allegion l'autorise. Pour obtenir l'autorisation de vendre sur un site Web public, vous devez soumettre une demande de vente en ligne à Allegion. Un « site Web public » est un site accessible au grand public permettant d'acheter des biens sans qu'il soit nécessaire

d'entrer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour y accéder.

Consultez le site allegion.ca/policies pour obtenir la demande et l'entente de vente en ligne.

Utilisation des marques de commerce

Allegion s'attend à ce que les activités publicitaires et promotionnelles des revendeurs autorisés reflètent la marque Allegion. Les lignes directrices sur l'utilisation des marques de commerce d'Allegion doivent être respectées en tout temps pour assurer que les droits relatifs à nos marques de commerce ne sont pas compromis. Les lignes directrices d'utilisation de la marque Allegion sont accessibles à l'adresse allegion.ca/policies.

Allegion peut passer en revue et approuver votre utilisation ou votre utilisation prévue du nom Allegion dans votre matériel publicitaire et promotionnel, sans restriction. Vous convenez également de ne pas utiliser, créer, inscrire ou commercialiser, directement ou indirectement, en tout ou en partie, les noms, logos, marques ou toute autre marque de commerce ou tout autre nom d'Allegion qui appartiennent ou pourraient appartenir à Allegion, dans votre nom d'entreprise ou votre raison sociale ou dans un nom de domaine Internet ou une URL, ou d'une quelconque manière reliée à votre entreprise, adresse commerciale ou autre désignation.

Tous les droits octroyés aux présentes seront résiliés si vous cessez d'être un revendeur autorisé, pour quelque raison que ce soit, ou si vos droits sont suspendus par Allegion.

Politique de garantie limitée

Les garanties de produit limitées actuelles sont accessibles sur le site allegion.ca. À titre de revendeur autorisé, vous acceptez d'accorder les garanties de produits limitées d'Allegion à vos clients. ALLEGION N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE À L'ÉGARD DE SES PRODUITS ET AUCUNE AUTRE PERSONNE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES REVENDEURS AUTORISÉS, NE PEUT MODIFIER OU PROLONGER LES GARANTIES D'ALLEGION.

Pour assurer la sécurité et le bien-être des utilisateurs finaux des produits Allegion, les revendeurs autorisés collaboreront avec Allegion à l'égard de tout effort relatif au rappel d'un produit ou à la diffusion de renseignements concernant la sécurité des consommateurs.

Divers

Le Programme destiné aux revendeurs autorisés d'Allegion est un programme volontaire et vous pouvez annuler votre participation en tout temps après en avoir avisé Allegion.

Allegion peut apporter des ajustements ou modifier le présent programme en tout temps pour quelque raison que ce soit ou peut annuler le présent programme en tout temps et pour quelque raison que ce soit sans obligation envers vous. Vous recevrez les avis relatifs aux ajustements, aux modifications ou la résiliation de la même manière qu'Allegion avise tous les revendeurs autorisés. Tout ajustement ou toute modification apportés à ce programme prendront effet immédiatement et votre utilisation, promotion, offre de vente ou vente continue des produits Allegion, ou votre utilisation des marques de commerce,

des noms ou d'autres propriétés intellectuelles d'Allegion, ou encore des renseignements ou documents qui vous ont été fournis par Allegion après avoir été avisé des ajustements ou des modifications sera considérée comme une confirmation et une acceptation de ces ajustements et modifications apportés aux modalités du programme.

En contrepartie de votre nomination à titre de revendeur autorisé en vertu du présent programme, vous acceptez que dans le cas d'une violation ou d'une menace de violation des modalités du programme, vous n'aurez aucun recours juridique sur le plan monétaire ou autre. Par conséquent, Allegion aura droit à une injonction et à d'autres recours, à condition, toutefois, qu'aucune spécification contenue dans les modalités du présent programme relatives à tout recours particulier ne soit considérée comme une renonciation ou une interdiction relatives à d'autres recours dans le cas

d'une violation ou d'une menace de violation des modalités du présent programme. Aucun échec, refus, négligence ou délai ni aucune renonciation, abstention ou omission par Allegion d'exercer ses droits indiqués aux présentes ou d'insister sur le plein respect des modalités du programme par tout revendeur autorisé ne peut constituer une renonciation de la part d'Allegion à mettre en application les modalités, en tout ou en partie.

Ce programme et tout différend qui en découle seront régis, interprétés et exécutés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada applicables aux présentes, sans égard aux règles de conflit de lois. Dans le cas d'un différend relatif aux modalités du programme ou de son exécution, les revendeurs autorisés se soumettent expressément à la compétence des tribunaux provinciaux situés à Toronto en Ontario.